



Publié le 19 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/03/037

Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine public

Séance du 4 mars 2024
Date de convocation : 27 février 2024
Membres en exercice : 33
29 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Dénomination de la dernière portion de la Voie Communale n°26 dite « Chemin du Mas de Roubaud à Beauvoisin », en vue d'attribution d'adresse postale, débutant contre la VC n°23 « Chemin de Villeneuve » jusqu'à la RD 6572, pour une longueur de 820 mètres.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA (arrivé à 19h15), Elisabeth MICHALSKI (départ à 19h52), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL (arrivé à 19h10), Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ.

Absents ayant donné procuration :

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ

Absente excusée :

Elisabeth MICHALSKI

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

RAPPORTEUR : M. Rodolphe RUBIO, adjoint

EXPOSE : La portion de voie objet de la présente note, débute contre la Voie Communale n°23 dite « chemin de Villeneuve », et se prolonge jusqu'à la RD 6572. La longueur totale de la voie à dénommer est de 820 mètres (voir plan ci-dessous).

Par délibération en date du 05.08.1996, deux autres tronçons de la VC n°26 se sont vues attribuer les appellations suivantes :

- « Chemin du Bois de Beck », portion comprise entre la RD 6572 et la VC n°15 dite « Chemin Neuf de Saint Gilles », sur une longueur de 1068 mètres,
- « Chemin des Salines », depuis l'intersection avec la VC n°15 dite « Chemin Neuf de Saint Gilles » et les limites de la commune avec Beauvoisin, sur une longueur de 2712 mètres.

Dernièrement, la commune a été saisie par un habitant de cette voie, pour l'attribution d'un numéro de voirie sur la portion (restante) de la VC n°26, afin de créer une adresse postale normée. Les personnes qui résident le long de ce chemin rencontrent des difficultés pour l'acheminement des correspondances mais aussi pour la prise en charge par des véhicules de soins spécialisés.

A ce jour, l'adresse utilisée par les habitants dont l'entrée de leur propriété donne directement sur ce chemin, utilise « Chemin du Petit Bois de Beck ».

Il apparaît, aujourd'hui nécessaire de qualifier et de dénommer ce chemin.

Il est donc proposé, la dénomination, « **chemin du Petit Bois de Beck** », en rappel avec le nom du petit bois qui se trouve sur cette portion, au Nord de la VC n°26.

Une fois la délibération prise, les services municipaux procéderont au numérotage métrique de cette voie.

PROPOSITION : Le rapporteur propose, donc, au conseil municipal :

- d'approuver la dénomination « **chemin du Petit Bois de Beck** ».
- d'autoriser le maire ou à défaut son adjointe déléguée à la voirie, à signer tous les actes aux effets ci-dessus désignés.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 18 MARS 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

